



Anticiper sa transmission ou sa reconversion

Rédacteurs : Hélène STEPHAN - VIVEA – Délégation Nord-Ouest – Territoire Basse-Normandie
Destinataires : prestataires de formation
Date de création : Avril 2021
Date de révision : janvier 2022



1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 560 000 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

L'origine de l'appel d'offre

En Basse-Normandie, 54 % des contributeurs sont âgés de plus de 50 ans dont 19% ont plus de 60 ans. La transmission des exploitations est plus que jamais une nécessité pour assurer la solidité de l'agriculture normande.

A l'échelle de la Normandie, La MSA enregistre plus de 1300 cessations d'activité par an. Dans la grande majorité des cas, ces cessations sont liées à un départ en retraite. Cependant, 24 % des cédants quittent leur activité en cours de carrière soit pour un projet de reconversion professionnelle, soit pour raisons de santé.

On estime que 63% des cessations d'activité débouchent sur l'installation d'un nouvel agriculteur (y compris transferts entre époux). Toutefois les exploitations non reprises sont parfois démantelées ou partent à l'agrandissement de structures déjà existantes. Les chiffres peuvent être très variables selon les filières.

Par ailleurs, seulement ¼ des cédants s'adresse au point info transmission pour venir y chercher de l'information sur les démarches à effectuer en cas de cessation d'activité. Le répertoire départ installation (RDI) permet la mise en relation des cédants qui sont à la recherche d'un successeur, mais ce dispositif reste peu utilisé et mal connu selon les filières.

La transmission d'une exploitation est un processus complexe qui doit être anticipé et réfléchi dans le temps afin d'en aborder tous les aspects (juridiques, économiques, organisationnels, social ...).

Les élu(e)s du comité territorial VIVEA Basse-Normandie souhaitent donc impulser l'accompagnement des cédants, en finançant des formations innovantes qui prennent en compte leurs besoins dans l'élaboration de leurs projets de transmission.



L'objectif général de l'appel d'offre

Les formations sur le thème de la transmission déjà financées par VIVEA aujourd'hui restent globalement liées aux aspects économiques, juridiques et fiscaux de la transmission.

L'objectif de cet appel d'offre spécifique est de développer une offre de formation innovante et complémentaire à l'offre existante afin de permettre aux participants d'anticiper le plus en amont possible la transmission de leur entreprise en abordant la totalité du processus et de sa complexité.

2. Propositions attendues

Le public

- Tous contributeurs et contributrices âgés de plus de 50 ans réfléchissant à la transmission de leur entreprise.
- Tous contributeurs et contributrices engagés dans un projet de reconversion professionnelle.

Le recrutement du public

Afin de favoriser le recrutement des stagiaires et de pouvoir répondre à l'enjeu d'une mobilisation forte des chefs-fes d'exploitation, il est souhaité que des modalités spécifiques soient mises en place. Il est notamment préconisé de mettre en œuvre des partenariats afin de favoriser la promotion auprès des stagiaires potentiels de chaque structure et de multiplier les réseaux de communication.

Dans ce but, les propositions de formation comporteront une phase formalisée sur la mobilisation du public, **il sera précisé dans la demande de financement (public visé et zone géographique) les partenaires impliqués.**

Le périmètre géographique

Contributeurs et contributrices des départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne. A titre exceptionnel, quelques contributeurs et contributrices des départements limitrophes pourront compléter les groupes.

Les objectifs de formation

L'objectif principal étant d'accompagner les stagiaires dans la préparation de la transmission de leur exploitation, le contenu des formations devra être adapté au public identifié et centré sur la situation professionnelle et les projets des stagiaires.

Les formations répondant à cet appel d'offres devront viser à minima l'un des objectifs suivants :

- **Définir son projet de transmission**

Donner sa définition d'une transmission réussie, identifier ses freins et difficultés dans le processus de transmission, identifier les leviers et ressources à mobiliser, clarifier son projet de vie et son impact sur sa vie professionnelle et/ou personnelle, analyser le potentiel de son exploitation au regard des différentes formes d'installation.



- **Maintenir un outil de travail performant**
Estimer les atouts et faiblesses de son exploitation, établir sa stratégie de transmission, anticiper les éléments de son exploitation à valoriser (situation sanitaire du cheptel, conformité du matériel, mise aux normes, contrats, labels ...), raisonner ses investissements, analyser l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines.
- **Transmettre son outil de travail**
Connaître les étapes du parcours à l'installation, identifier les différentes solutions pour transmettre, connaître les profils, attentes et besoins des candidats à l'installation, connaître les aides et outils de la transmission, établir une relation de confiance avec ses repreneurs, savoir présenter son exploitation à un candidat.

L'enjeu est de développer une offre de formation spécifique et innovante qui réponde aux nombreuses attentes ; les demandes de financement traitant uniquement des objectifs suivants ne pourront pas entrer dans le cadre de cet AOS :

- Connaître ses droits liés à un départ à la retraite.
- Evaluer la valeur économique de son exploitation.
- Acquérir les connaissances fiscales, sociales et juridiques nécessaires à la cessation d'activité.

Ces points peuvent être abordés à la marge en complément des objectifs précédemment cités sans dépasser 20 % de la totalité de la formation.

Les modalités pédagogiques

Il est demandé aux organismes de formation de s'appuyer sur des méthodes pédagogiques participatives : échange, co-construction, retours d'expérience d'anciens cédants ... et réflexives permettant une prise en compte, une analyse des situations professionnelles et une implication des stagiaires.

Le comité territorial Basse-Normandie invite et encourage les organismes de formation à réfléchir à la mise en place d'un transfert des acquis.

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».

La durée de la formation

La durée minimum doit être de 14 h.

Les modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *critères et modalités d'évaluation des résultats* ».

Les compétences des formateurs

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ».



La période de réalisation

Cet appel d'offre spécifique est établi pour une période de 3 ans et fera l'objet d'une révision annuelle. Les formations démarrent à partir de l'année N et se terminent au plus tard le 31 mars de l'année N+1.

Autres critères

Le comité préconise d'intégrer dans le déroulé des formations le recours à des témoignages de cédants et/ou de jeunes installés. Ces témoignages devront se faire en présentiel afin de faciliter les interactions entre les stagiaires et les personnes venant témoigner de leur expérience.

3. Sélection

Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ L'adéquation au public visé.
- ▶ Les moyens de mobilisation des stagiaires
- ▶ Le recours à des témoignages de cédants et/ou de personnes récemment installées

4. Conditions d'achat et de prise en charge

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 32 € TTC par heure/stagiaire La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 32 € TTC par heure/stagiaire.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de + 2 € de l'heure/stagiaire pour chaque critère présent dans la proposition de formation :

- ▶ Les modalités spécifiques de mobilisation des stagiaires définies dans cet appel d'offre spécifique
- ▶ Le recours à des témoignages de cédants et/ou de personnes récemment installées.

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

Cas du transfert des acquis

Le montant des temps de **transfert des acquis** et des temps de formation en collectif est à différencier. Le montant maximum d'achat et de prise en charge par VIVEA du transfert des acquis est de 80 € TTC par heure/stagiaire.



Cas des formations mixtes digitales (FMD)

Le financement des temps en distanciel des **FMD** et des temps de formation présentiel est à différencier. Le montant maximum d'achat et de prise en charge par VIVEA pour les modules en distanciel est de 45 € TTC par heure/stagiaire.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- ▶ sur une session d'instruction dans la priorité 1 « Conforter la position du chef d'entreprise » de l'appel d'offre permanent du comité Normandie en cochant l'Appel d'offre spécifique intitulé « (R) AOS Transmission d'entreprise »

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Hélène STEPHAN – h.stephan@vivea.fr – 06.75.66.49.23